

Orientations et dispositifs du SCoT pour :

- **Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers**
- **Réduire leur consommation**



Sommaire de l'intervention

- I. **Constats, stratégie et outils du SCoT**
- II. **Travail mené avec les collectivités pour réduire l'enveloppe urbaine du SD**
- III. **Travail en cours sur les prescriptions du DOO concourant à la réduction de la consommation d'espace**

Evolution de la consommation d'espace (dans les zones U et AU des PLU)

- 1990 / 2000 : **240 ha /an** pour l'habitat + **70 ha /an** pour l'économie
- 2000 / 2005 : **140 ha /an** pour l'habitat + **35 ha /an** pour l'économie

Une consommation d'espace essentiellement :

- **par l'habitat (70%), puis l'économie (20% de la consommation totale)**
- **sur les espaces agricoles (à 95%)**
- **par l'habitat individuel dans les petites communes de périphérie**

La consommation d'espace se réduit :

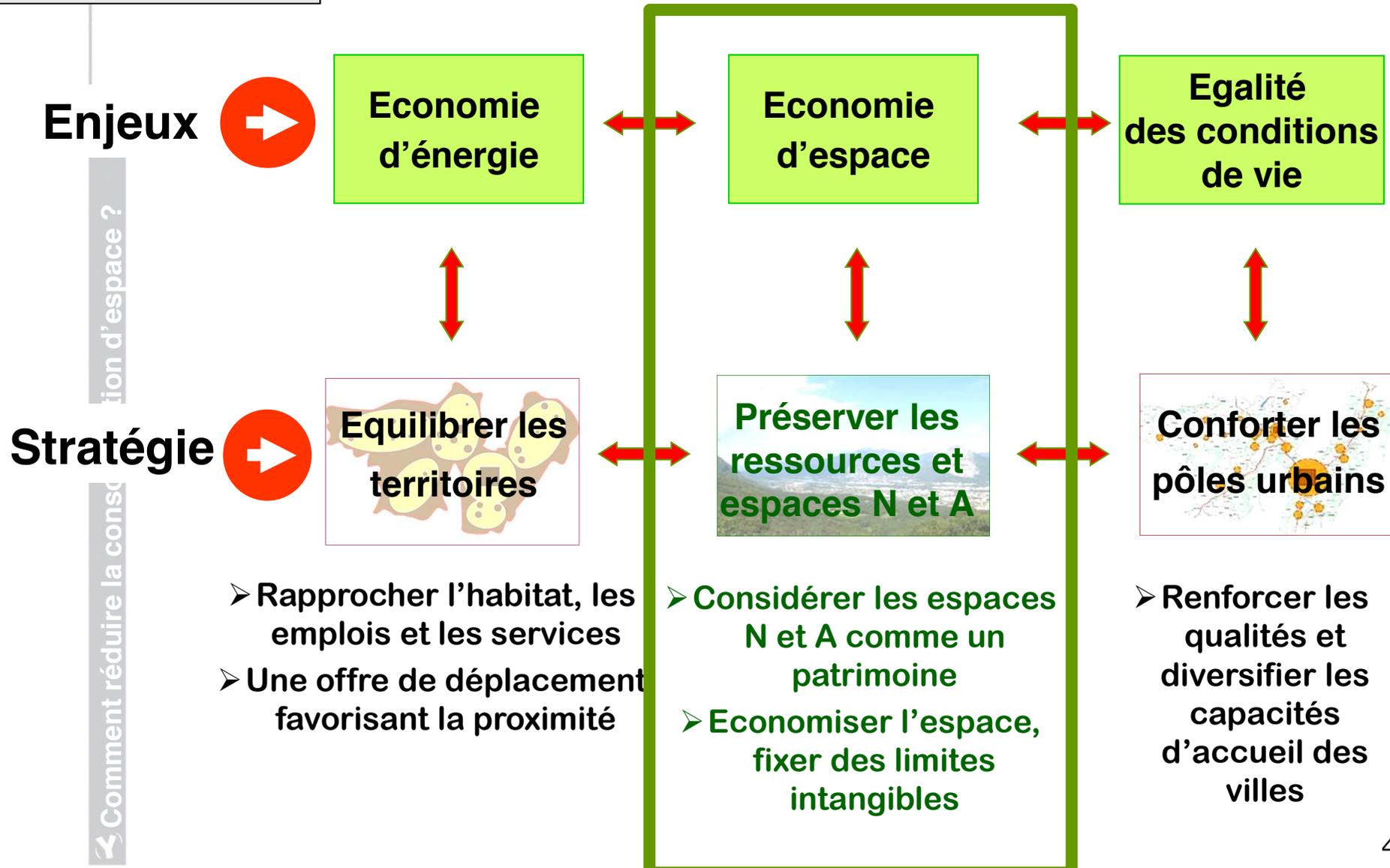
- malgré un léger accroissement de la production de logements, en raison notamment de l'accroissement des prix fonciers (difficulté croissante à trouver du foncier disponible à des prix adaptés, qui impose soit de plus fortes densités pour le rentabiliser, soit la recherche d'espaces plus éloignés des centres urbains ; **d'où la poursuite d'une péri urbanisation plus lointaine et souvent peu dense**).
- **Mais cette consommation concerne des espaces de plus en plus sensibles pour l'agriculture et pour l'environnement.**

Évaluation du potentiel disponible dans les PLU

- **7600 ha**, soit aux conditions actuelles, plus de 50 années de consommation.

Enjeux et Stratégie du SCoT

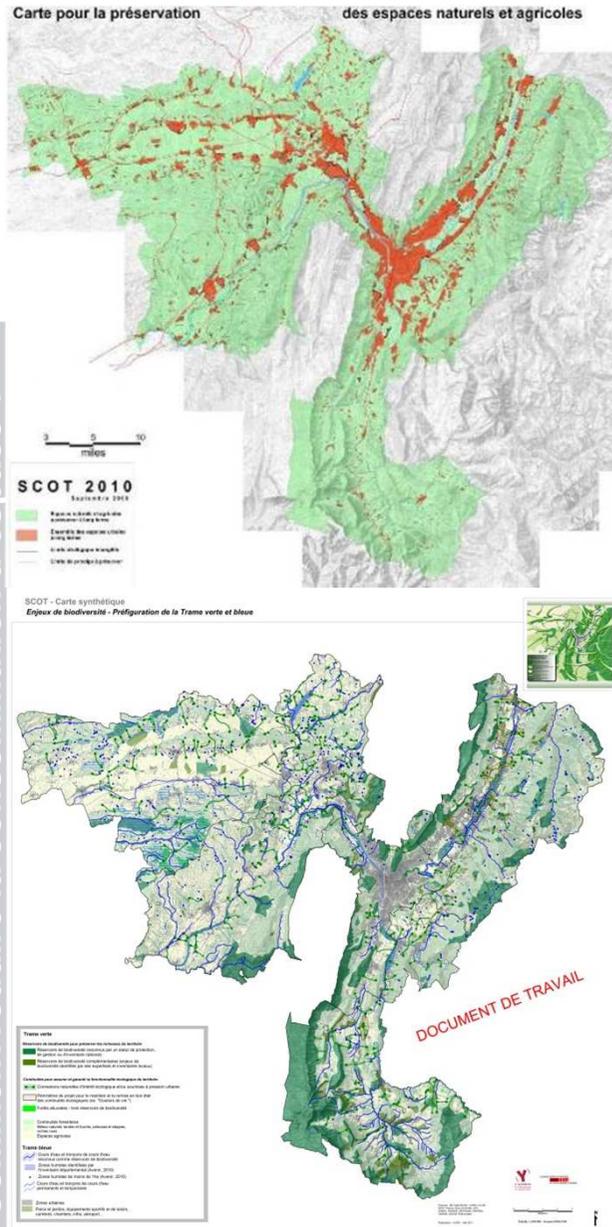
Un ensemble dont tous les éléments sont liés





Des outils pour préserver et valoriser les espaces N et A

Comment réduire la consommation d'espace ?



▶ La carte pour la préservation des espaces naturels et agricoles remarquables et ses prescriptions pour :

- la protection de l'ensemble des espaces agricoles et naturels inscrits au SD
- la reconduite des limites stratégiques et de principe à long terme (un engagement pour les 50 prochaines années ?)
- La prise en compte des enjeux agricoles, naturels et paysagers dans la réduction des espaces urbanisables pour la construction de l'enveloppe urbaine du SCoT

▶ La carte de la trame verte et bleu et ses prescriptions

- pour préserver et restaurer la biodiversité

▶ Les prescriptions relatives à l'intensification urbaine

La redéfinition des « enveloppes urbaines » du SD dans une logique d'économie d'espace

Un travail mené avec les intercommunalités et l'ensemble des 273 communes de la RUG pour redéfinir :

les « espaces potentiellement urbanisables » de la carte de préservation des espaces agricoles et naturels remarquables du SCoT

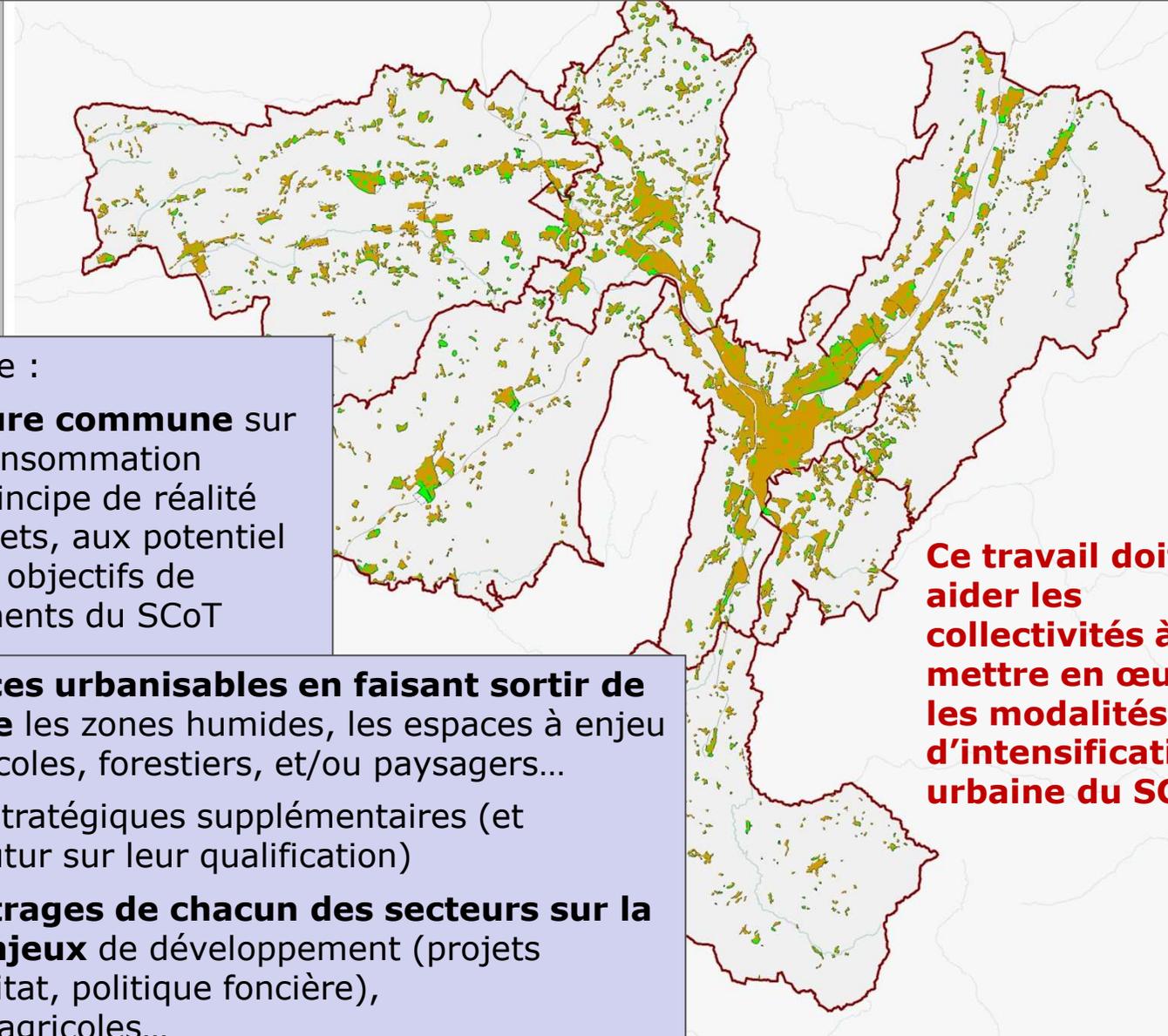
La réduction de la consommation des espaces : un des sujets traités lors de ces RDV

1. Enjeux de biodiversité, ressources en eau, paysage
- 2. Réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels :**
 - **Définition des espaces potentiellement urbanisables du SCoT (anciennes « enveloppes urbaines » du Schéma Directeur)**
 - **Définition des limites stratégiques / enjeux agricoles**
 - **Prise en compte des enjeux environnementaux, forestiers, paysagers**
- 3. Habitat et gestion économe de l'espace : objectifs de production de logements et polarités, localisation prioritaire de la croissance urbaine, intensification urbaine, typologie des logements**
4. Modalités d'accueil des activités et commerces, d'accueil des activités nuisantes, d'accueil des activités touristiques structurantes
5. Modes de déplacements, accessibilité

Un travail d'envergure mené avec les communes (en lien avec les intercommunalités)

Carte: dans l'enveloppe urbaine du SD : distinction des espaces U, AU et A,N

- Zones U et AU - Synthèse POS/PLU
- Anciens espaces urbanisables du SD (enveloppe urbaine en cours, à réduire)
- Marges de manoeuvre



Travail réalisé afin de :

- **partager une culture commune** sur la réduction de la consommation d'espace dans un principe de réalité par rapport aux projets, aux potentiels urbains existants, aux objectifs de production de logements du SCoT
- **redéfinir les espaces urbanisables en faisant sortir de manière prioritaire** les zones humides, les espaces à enjeu de biodiversité, agricoles, forestiers, et/ou paysagers...
- préciser les limites stratégiques supplémentaires (et préparer le travail futur sur leur qualification)
- **favoriser des arbitrages de chacun des secteurs sur la conciliation des enjeux** de développement (projets économiques, d'habitat, politique foncière), environnementaux, agricoles...

Ce travail doit aider les collectivités à mettre en œuvre les modalités d'intensification urbaine du SCoT